

### CR du 10 février 2011

#### Vœu déposé par les groupes EELV - PS - PRG-MUP - FDGA - FDG

Le ministère de l'écologie a récemment octroyé de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur tout le territoire français et ce dans la plus grande opacité. La plupart d'entre eux concernent des gisements de gaz ou de pétrole dits « non conventionnels ».

Les gaz de schiste, tout comme l'huile de schiste (une forme de pétrole) sont des matières fossiles enfermées à de très grandes profondeurs dans la roche. Leur exploitation coûteuse ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais la hausse inexorable des prix de l'énergie, la raréfaction des ressources « conventionnelles » en font désormais un enjeu stratégique. Alors que notre pays est théoriquement engagé dans la lutte contre les changements climatiques avec un objectif de facteur 4 en 2050, il est pour le moins contradictoire de chercher de nouveaux combustibles d'origine fossile, au moyen d'une technique extrêmement coûteuse en énergie. Par ailleurs, leur extraction comporte des risques environnementaux très élevés : la technique dite de « fracturation hydraulique » consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de faire exploser la roche à plus de 2500 mètres de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schiste. Il en résulte une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composés cancérogènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants. Le processus de transformation des matières premières extraites est également très polluant et émetteur de gaz à effet de serre.

En permettant l'exploitation de ces matières fossiles, l'Etat fait une fois de plus preuve de son incohérence en matière d'environnement. A l'heure où plus personne n'ose raisonnablement contester la responsabilité de l'activité humaine dans le dérèglement du climat il est irresponsable de se lancer dans l'exploitation de nouveaux gisements de combustibles fossiles, alors que c'est tout notre modèle énergétique qu'il faut transformer. L'exploitation des gaz de schiste et schistes bitumineux est une véritable aberration climatique et environnementale. Il est d'ores et déjà permis de douter de la capacité de la France à atteindre ses objectifs en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ; si elle se lance dans cette voie il devient certain qu'elle échouera.

La région Ile-de-France, de par sa composition géologique, renferme de très nombreux gisements de pétrole de schiste. Principalement en Seine-et-Marne, il y en aurait également dans le département de l'Essonne et des Yvelines, notamment dans le périmètre de la forêt de Fontainebleau. En Ile de France, trois permis d'exploration ont déjà été accordés, et plus de vingt demandes déposées, sans aucune transparence ni concertation avec les collectivités concernées..

Notre Région, qui adoptera dans les prochains mois un Plan climat ambitieux, s'est engagée à réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre dès 2030 et à développer les énergies renouvelables.

#### Conseil régional

Adresse postale : 33, rue Barbet de Jouy - 75700 Paris

Bureaux : 35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Elle est depuis de nombreuses années très fortement impliquée dans la protection et la restauration de ses ressources en eau. La région Ile-de-France ne peut accepter que des projets d'exploration des schistes bitumineux, première étape vers une future exploitation, aient lieu sur son territoire. Ces demandes de permis d'exploration concernent aujourd'hui des milliers de km<sup>2</sup> de notre région, dont une part très significative de terres agricoles.

Le 2 février dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé à l'Assemblée Nationale avoir commandé « une mission pour évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux », des gaz de schiste. Elle a assuré qu'« aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission ».

**VCEU :**

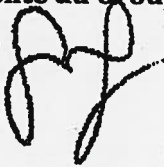
Le Conseil régional demande à la ministre de l'écologie :

- d'étendre cette mission aux schistes bitumineux ;
- de suspendre l'attribution de permis d'exploration ;
- d'abroger les permis de recherche en cours de validité ;
- de décréter un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploration prévus dans les prochaines semaines en Ile-de-France.

L'assemblée demande également qu'un véritable débat national autour de ces questions soit organisé par la Commission nationale de débat public.

L'assemblée demande de conditionner la décision publique d'instruire les permis d'exploration au résultat de ce débat, et en concertation avec les collectivités impactées, afin que soient respectées les dispositions de l'article 1er de la loi « Grenelle II » qui instaure le principe de renversement de la charge de la preuve pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.


**Cécile DUFLOT**  
Présidente du Groupe EELV



**Guillaume BALAS**  
Président du groupe PS



**Gabriel MASSOU**  
Président du groupe FDG



**Eddie AIT**  
Président du groupe PRG MUP



**Pascale LE NEOUANNIC**  
Présidente du groupe FDGA

